

## JEANSON, AUBUT ET DUQUETTE PUNIS

RDS - 1 avr. 2009

MONTREAL - L'entraîneur André Aubut et le docteur Maurice Duquette ont tous deux été suspendus à vie par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) parce qu'ils ont incité la cycliste Geneviève Jeanson à consommer de l'érythropoïétine (EPO) à répétition au cours de sa carrière.

La nouvelle a été annoncée mercredi par le CCES.

Jeanson a quant à elle reçu une suspension de 10 ans, ce qui s'avère une sanction plutôt symbolique puisque celle-ci a annoncé sa retraite du cyclisme depuis qu'elle est passée aux aveux sur les ondes de la Société Radio-Canada, en septembre 2007.

Toutefois, les suspensions imposées à Aubut et Duquette priveront ceux-ci de leur droit de travailler pour tout club cycliste ou cycliste sanctionné par l'Association cycliste canadienne (ACC).

L'ACC et la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) ont fait savoir qu'elles "appuyaient entièrement" les sanctions imposées par le CCES.

"L'ACC et la FQSC sont unies dans la lutte contre le dopage. Nos organisations étudieront toutes les sanctions supplémentaires et examineront tous les résultats et tous les titres obtenus par Mlle Jeanson", a indiqué John Tolkamp, président de l'Association cycliste canadienne, par voie de communiqué.

C'est la première fois au Canada, selon les dispositions du code mondial antidopage, qu'un entraîneur et un membre du personnel de soutien sont sanctionnés, indiquent l'ACC et la FQSC dans leur déclaration conjointe.

"Ces sanctions lancent un message aux personnes qui occupent un poste d'encadrement, à savoir qu'elles sont également passibles de sanctions dans les cas où on peut établir qu'elles ont eu un rôle à jouer dans le comportement des athlètes", a déclaré Louis Barbeau, directeur général de la FQSC, lors d'un entretien avec La Presse Canadienne.

Selon Barbeau, l'influence d'Aubut et du docteur Duquette est d'autant plus évidente dans le cas de Jeanson que celle-ci n'était qu'une adolescente lorsqu'elle a commencé à consommer des substances interdites.

"À 23 ou 24 ans, on peut dire qu'une athlète, au bout du compte, a pris sa décision seule, a souligné Barbeau. Mais à un si jeune âge (comme dans le cas de Jeanson), c'est évident que d'autres gens lui ont conseillé de faire ce qu'elle a fait."

Barbeau a même avancé que si le CCES avait eu le pouvoir de le faire, il aurait dû imposer des sanctions semblables aux parents de Jeanson. Et tout particulièrement à son père, Yves Jeanson, a-t-il avancé.

"Au minimum, M. Jeanson a manqué de vigilance, a dit Barbeau. Ce n'est pas parce qu'on confie son enfant à un entraîneur ou à un club sportif qu'on se dégage de ses responsabilités parentales."

Enquête de 12 mois

Le CCES a annoncé les suspensions après une enquête qui a duré 12 mois. Celle-ci a été entreprise après que Jeanson eut admis avoir utilisé de l'EPO pendant sa carrière au cours d'une entrevue accordée à l'émission Enquête de la SRC. Celle-ci a été diffusée les 20 et 27 septembre 2007.

Le CCES en est venu à la conclusion que Aubut avait "directement administré une substance interdite à Mme Jeanson durant sa carrière en cyclisme et a incité, contribué et porté assistance à l'administration d'EPO à Geneviève Jeanson".

Selon l'arbitre Michel Picher, qui a ordonné la peine, Aubut "a directement administré de l'érythropoïétine (EPO) à Mme Jeanson alors qu'il était son entraîneur".

"De plus, l'arbitre doit conclure que M. Aubut a incité, contribué et porté assistance à l'administration de substances interdites à Mme Jeanson, toujours alors qu'il était son entraîneur", a ajouté Picher, tout en soulignant que la violation commise par Aubut "implique notamment l'administration de substances interdites à une mineure".

En réponse à la conclusion du CCES, Aubut a choisi de se prévaloir de son droit à une audition.

Au sujet du docteur Duquette, le CCES a conclu qu'il avait "commis une violation des règles antidopage en administrant une substance interdite à une mineure (Geneviève Jeanson)", en plus d'avoir "incité, contribué et porté assistance à l'administration d'une substance interdite (...) à cette athlète".

L'organisme a par ailleurs souligné que le docteur Duquette a "admis la violation et renoncé à son droit à une audition".

Parce qu'elle a aidé à établir que l'entraîneur Aubut et le docteur Duquette avaient violé les règles antidopage, Jeanson a vu sa sanction réduite à 10 ans de suspension, assortie de "sa non-admissibilité à vie à toute forme d'aide financière du gouvernement fédéral", a indiqué le CCES. Jeanson a renoncé à son droit à une audition.

L'enquête du CCES sur le rôle du personnel d'encadrement d'un athlète est la première réalisée par cet organisme en s'appuyant sur le nouveau code mondial antidopage, qui reconnaît maintenant que les analyses ne sont pas les seuls moyens d'éradiquer le dopage dans le sport.

## **MENAGE ANTIDOPAGE EN AUTRICHE**

*Libération - 1 avr. 2009*

Longtemps réputée pour être une oasis du dopage, l'Autriche semble tourner la page comme en témoigne une série d'arrestations, dont celle, hier, de Stefan Matschiner, qui a reconnu avoir aidé le cycliste Bernard Kohl, dont il était le manager, à procéder à du dopage sanguin. Kohl a été déchu de sa troisième place et de son titre de meilleur grimpeur du Tour 2008 pour dopage à l'EPO. Matschiner avait été cité, sans être inquiété, dans plusieurs autres affaires : du scandale de dopage des fondeurs et biathlètes autrichiens aux JO 2006 à Turin à l'exclusion du Danois Michael Rasmussen du Tour 2007 pour s'être soustrait à des contrôles alors qu'il portait le maillot jaune. Il a été balancé comme fournisseur d'EPO par la triathlète Lisa Hütthaler, elle-même suspendue pour dopage et prête à tout révéler sur la filière qui la fournissait. L'arrestation de Matschiner, qui nie avoir fourni de l'EPO à qui que ce soit, survient dix jours après l'interpellation de l'ex-entraîneur de ski nordique Walter Mayer, au cœur du scandale de Turin et en détention provisoire depuis le 25 mars. Près de 25 personnes sont dans le collimateur du parquet de Vienne.

## **CYCLISME - DOPAGE - DES SOUPÇONS SUR TOTSCHNIG**

*L'Equipe.fr - 2 avr. 2009*

Le quotidien autrichien Kurier révèle jeudi que l'ancien grimpeur Georg Totschnig aurait bénéficié d'une autotransfusion sanguine avant sa spectaculaire victoire dans l'étape pyrénéenne d'Ax-Trois Domaines du Tour de France 2005. Le coureur autrichien, qui a pris sa retraite en 2006, dément cette accusation, mais le journal affirme connaître le nom du «courier» ainsi que le lieu de remise des poches de sang. Les autotransfusions de sang ou transfusions autologues (de son propre sang), méthodes interdites par le Code mondial antidopage, permettent d'augmenter la quantité de globules rouges dans le sang et par conséquent d'augmenter l'endurance, et ne sont pas détectables par un test antidopage.

Georg Totschnig, qui courait alors pour Gerolsteiner, avait remporté sa première étape sur le Tour de France, à Ax-Trois Domaines, après une échappée de plus de 200 km. S'ils sont avérés, les faits imputés à Georg Totschnig ne sont pas passibles de poursuites pénales en Autriche. Le trafic et la possession de produits dopants, tout comme le recours à des méthodes dopantes, ne sont passibles de sanctions que s'ils sont postérieurs à une nouvelle législation entrée en vigueur en août 2008. Le simple fait de se doper reste exempt de sanction pénale.

## **ITALIE/MOZZARELLA: ARRESTATION DE 19 PERSONNES POUR DOPAGE DE BUFFLONNES**

*Romandie.com - 2 avr. 2009*

ROME - Dix-neuf personnes ont arrêtées dans le sud de l'Italie, accusées d'avoir dopé des bufflonnes, dont le lait sert à la production de la mozzarella, a indiqué jeudi à l'AFP un officier des carabinieri.

L'officier a tenu à souligner que l'hormone utilisée, la somatropine, ne faisait cependant courir aucun danger au consommateur.

"Nous avons arrêté 19 personnes, essentiellement des éleveurs mais aussi certains responsables du trafic de produits dopants", a déclaré le colonel Ernesto Di Gregorio, commandant du département des carabinieri de Naples (sud) en charge de la protection de la santé publique (Nas).

"La somatropine est une hormone de croissance interdite dans les élevages de l'Union européenne car son utilisation n'est pas considérée comme +sûre+, mais elle n'est pas non plus considérée comme toxique", a expliqué le colonel, soulignant que cette affaire n'avait rien à voir avec celle de la mozzarella contaminée par de la dioxine.

Il y a un an, en mars 2008, la justice italienne avait placé sous séquestre 66 élevages de bufflonnes, toujours dans la région de Naples, qui avaient fourni à des dizaines d'autres établissements fabriquant de la mozzarella du lait contaminé par de la dioxine. Cette affaire avait entraîné le boycottage de la mozzarella italienne pendant plusieurs semaines.

L'affaire actuelle "concerne 25 élevages sur les plus de 3.000 dans la région", a précisé le colonel Di Gregorio qui y voit la preuve de "l'efficacité des contrôles sanitaires" effectués par ses services.

Plusieurs vétérinaires ont également été interdits d'exercice de leur profession à la suite de la découverte de ce trafic.

## EQUITATION - DOPAGE - AHLMANN SUSPENDU 8 MOIS

L'Equipe.fr - 2 avr. 2009

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a donné raison jeudi à la Fédération allemande d'équitation qui réclamait huit mois de suspension pour son cavalier Christian Ahlmann, dont le cheval avait été contrôlé positif durant les Jeux Olympiques de Pékin. Le cavalier allemand, qui avait également saisi le TAS en demandant une réduction de sa suspension, voit donc au contraire sa sanction doublée par les juges. Il sera toutefois requalifié dès le 20 avril prochain. Son cheval, Coster, avait été contrôlé positif à la capsaïcine, une pommade hyper sensibilisante interdite en compétition.

## LES BOISSONS ENERGISANTES REPRESENTENT-ELLES UN DANGER POUR LA SANTE ?

Come4News - 2 avr. 2009

### La famille des "energy drink"

Qui n'a jamais entendu parler du *Red bull* ? Pas grand monde. Il faut dire que les publicités qui en font l'éloge commencent à se faire nombreuses un peu partout (à la télé, affiche publicitaire ...). Le *Red bull* fait partie de ce qu'on appelle les "*energy drink*" (boissons énergétiques). On peut y trouver aussi une autre boisson avec les mêmes propriétés qui s'appelle *Burn*. Ces boissons ont un tel succès auprès des jeunes personnes que d'autres marques pourraient bien voir le jour.

Il est donc à prévoir une réelle concurrence dans ce domaine. Mais une question se pose: est-ce que cette concurrence sera bénéfique pour les utilisateurs... ou pas ? Est-ce que les concurrents vont essayer de se démarquer par rapport au prix (cas intéressant pour les consommateurs)? Ou par rapport à la quantité de caféines et de Taurine présents dans la boisson (cas qui pourrait s'avérer dangereux)?

### Le contenu des boissons

Bon alors, qu'est ce qu'il y a à l'intérieur de ces boissons? Qu'est ce qui peut vous redonner de l'énergie, vous booster un peu? Je vous dicte quelques ingrédients indiqués sur la canette d'une de ces boissons: sucre, sirop de glucose-fructose, acide citrique, *taurine*, caféine (0,032%), vitamines B3,B6,B2,B12. Pour 100ml: Energie 192kJ (45kcal).

Ce qu'il est intéressant de retenir parmi cette liste, c'est qu'il y a 0,032% de caféines. Cela représente 32mg de caféines dans 100ml. En gros, la boisson a une teneur élevée en caféine. On peut compter la présence de 4 vitamines différentes. La boisson est composée en majorité de glucides (glucose, fructose) qui ont un rôle extrêmement important dans le métabolisme cellulaire, ils participent activement au cycle de l'acide citrique et à la formation de l'ATP (Adénosine-Tri-Phosphate) qui est un intermédiaire indispensable destiné à apporter de l'énergie. Mais l'élément déterminant qui va donner la propriété énergisante de la boisson c'est la **Taurine**.

### La taurine c'est quoi ?

Comme vous l'avez certainement remarqué, dans taurine il y a le mot "taureau". En fait, on nomme cette molécule "taurine" parce qu'elle est présente en très grande quantité dans la bile de taureau. Mais que chez les taureau? Heureusement que non! Cette molécule est un neuro-transmetteur essentiel pour notre organisme. Elle est par ailleurs synthétisée par l'être humain, cette molécule existe bel et bien naturellement dans notre organisme. La taurine permet ainsi la transmission du flux nerveux. La formule semi-développée de la taurine: NH<sub>2</sub>-CH<sub>2</sub>-CH<sub>2</sub>-SO<sub>3</sub>H.

La taurine fait le bonheur des sportifs, pourquoi? Parce qu'en plus de participer à la transmission du signal nerveux, cette molécule favorise l'élimination des toxines produites par les muscles après un gros effort physique. Et en plus cela ne peut pas être considéré comme du dopage, c'est un peu comme si les sportifs prenaient des vitamines, c'est légal. La taurine agit aussi sur la contraction des muscles cardiaques.

### Les scientifiques, qu'est ce qu'ils en pensent ?

Ben justement, pas grand chose en fait. C'est un peu comme pour les OGM, on sait de quoi c'est fait mais on ne connaît pas les conséquences de tout cela. Ces boissons peuvent avoir des effets néfastes à court terme, à moyen terme, à long terme tout comme elles peuvent ne pas avoir d'effets néfastes du tout.

D'après le groupe scientifique de l'EFSA, la taurine ne devrait pas nous alarmer sur les dangers cette molécule. Il y a tout de même des précautions à respecter: maximum deux canettes par jour, déconseillé aux femmes enceintes, et aux personnes ayant des problèmes rénaux.

J'espère que les scientifiques vont vraiment se poser la question de savoir si ces boissons énergisantes sont de véritables dangers ou si elles ne le sont qu'en cas d'utilisations abusives. En tout cas, en France la taurine dans les boissons étaient fortement interdites jusqu'à ce que l'Union européenne fasse pression sur les autorités de l'hexagone. La taurine était remplacée par de l'arginine (un simple acide aminé). Le mélange de caféine et de taurine à des concentrations élevées, effectivement ça décoiffe! Mais avec quels risques?